

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 623 Rect.

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :

« En conséquence, les gestionnaires ainsi que les personnels des services concernés reçoivent une formation spécifique relative à la nutrition, notamment pour l'agriculture biologique. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Grenelle de l'environnement a prévu d'inclure 20 % de produits biologique dans la composition des repas en restauration collective. Une telle évolution doit nécessairement être accompagnée de la formation des gestionnaires et personnels, tels que les diététiciens, chefs, cuisiniers...